

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de *Lozère* / Mensuel
N°252 de Mai 2015

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46

48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org
Directeur de la publication :
Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420
N°ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

Spécial Mouvement 1er Degré

Cette publication « *spéciale* » mouvement 2015 n'a qu'un seul but : **vous aider** !

Vous **aider** à mieux connaître le mouvement départemental en consultant les chiffres et l'**analyse du mouvement 2014** (voir pages 3 et 4).

Vous y trouverez notamment des informations sur les écoles les plus demandées l'année dernière ...

Vous **aider** aussi à mieux appréhender et comprendre le barème et les règles de ce mouvement 2015 (voir pages 5 et 6). En effet, il convient de prendre connaissance des règles du mouvement afin que chacun(e) puisse « faire ses vœux » en ayant

les mêmes chances, dans le respect de l'équité et de la transparence qui guident notre action syndicale !

Le **SE-UNSA Lozère** assurera une permanence téléphonique « mouvement » durant toute la période de saisie des vœux (voir numéros ci-dessous).

N'hésitez pas, contactez nous (au 04.66.65.18.93), pour avoir la réponse à une question que vous vous posez, pour bénéficier d'un conseil, ... ou venez nous voir, vous pourrez aussi saisir vos vœux !

Analyse du mouvement 2014

La section départementale du **SE-UNSA** a réalisé une analyse détaillée de la 1ère phase du mouvement 2014, où le nombre de vœux et le barème de la (des) personne(s) affectée(s) sont précisés pour chaque poste, avec des informations par structures ...

Si ce document vous intéresse, contactez-nous au 04.66.65.18.93 ou par mail : 48@se-uns.org

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date
figurant sur l'étiquette

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

SOMMAIRE

1 Editorial

2 Nbre demandes

Répartition et résultats ...

3 et 4

Analyse des vœux (par type, structure, géographique)

5 et 6

Infos Mvt 2015 : Circulaire, calendrier, barème

Permanence Mouvement

le mercredi 20 Mai
de 13h00 à 19h00

ou

sur rendez-vous après
17h00 tous les jours du
11 au 19 mai 2015

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Quelques chiffres ...

Evolution des demandes de participation (1ère phase)

	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Nombre total d'enseignants	517	504	500	506	498			471		449 (*)
Nombre de participants	191	213	182	178	176	175	182	149	148	170
Taux de participation	36,94%	42,26%	36,40%	35,18%	35,34%			31,63%		37,86% (*)
Nombre d'enseignants mutés	82	120	98	96	70	77	99	51	63	53
Taux de « satisfaction »	42,93%	56,34%	53,85%	53,93%	39,77%	44%	54,70%	34,22	43,24%	31,18%

Remarques :

(*) : chiffres donnés « sous réserve »

RAPPEL : les chiffres un peu « hors normes » de 2006 (et plus particulièrement le nombre d'enseignants mutés) sont liés d'une part à la réorganisation de la Brigade Départementale (fusion des 3 « catégories » de TR BD), et d'autre part, à la disparition de l'avis d'intention (tous les postes ont été publiés, qu'ils soient vacants ou susceptibles);

- Les participants au mouvement 2014 se répartissaient ainsi : de 20 à 25 ans (6,59%), de 26 à 30 ans (19,76%), de 31 à 35 ans (28,14%), de 36 à 40 ans (19,76%) et au-delà de 41 ans (25,75%).

Demandes par type d'affectation et taux de satisfaction

	Mouvement 2014			
	Nombre de participants	Nombre de mutés lors de la 1ère phase	%	Nombre de mutés à TD ou TP en juillet
Enseignants à Titre Définitif	84	19 (17 à TD, 1 à TP/TD sous réserve CAPA-SH et 1 à TP)	22,89%	
Enseignants à Titre Provisoire	59	27 (20 à TD, 1 à TP/TD sous réserve LA Dion et 6 à TP)	45%	20
T1	14	1 à TD	7,14%	4
Enseignants entrant par permutations	10	4 à TD	40%	3
Réintégration	3	2 à TD	66,66%	
Totaux	170	53 (44 à TD, 2 à TP/TD et 7 à TP)	31,18%	

Rappel : A l'issue de la 1ère phase du Mouvement, il restait donc 52 collègues sans poste (32 à TP, 13 T1, 6 entrants et 1 « réintégration »). En réalité, 50 collègues ont participé à la phase d'ajustements, car 2 ont demandé une disponibilité ou un congé parental. 27 ont obtenu une affectation lors de la CAPD du 30 juin 2014.

Il restait encore 7 postes « vacants » (6,5 ETP) et 23 collègues sans poste après la phase d'ajustements du 30 juin.

Un inéat ayant été accepté (un échange en fait), 24 personnes étaient encore sans poste le 25 août. 13 affectations ont été « validées » par la CAPD. Les 11 collègues sans poste ont été nommés « en surnombre » sur des supports vacants suite à des congés longs, notamment des postes de remplaçants.

Les 12 PE Stagiaires et les 12 M2S ont été affectés sur des postes « réservés » hors consultation de la CAPD.

Ne sont pas prises en compte les affectations suite à « appels à candidatures » (PNC et Maison d'Arrêt).



Les tableaux ci-contre reprennent les principaux éléments publiés lors du mouvement 2014 ...

1er constat : à l'issue de la 1ère phase du mouvement, le taux de satisfaction du mouvement 2014 (31,18%) a **fortement diminué** par rapport à 2013 (42,95% soit - **11,77%**), et à celui de 2012 (34,23 soit - 9,02%). Le nombre de vœux (2 092 dont 1 815 vœux postes pris en compte (*) pour l'analyse) est aussi en hausse (1 738 en 2013 et 1 583 en 2012) alors que le nombre de participants a augmenté de 14,86% par rapport à 2013 (170 au lieu de 148) ou de 14,09% par rapport de 2012 (170 au lieu de 149).

2ème constat : si l'on compare les résultats du mouvement 2014 par rapport à ceux de 2013 et 2012, il apparaît que la baisse du taux de satisfaction pour le 1er vœu, constatée en 2013, (de 60,78% à 53,13% soit - **7,65%**) se poursuit en 2014 (de 53,13% à 45,28% soit - **7,85%**).

Il faut néanmoins noter que le taux de satisfaction pour le vœu 2 a lui, augmenté entre 2012 et 2013 (de 7,84% à 12,5% soit + 4,66%) et entre 2013 et 2014 (de 12,5% à 15,09% soit + 2,59%).

L'analyse détaillée suivante porte sur l'ensemble des postes (directions, adjoints y compris LVE, Occitan et spécialisés, TR BD et TR ZIL) des écoles du département.

Etude par structure

Ecoles à classe unique :

8 « véritables » écoles à classe unique (Altier, Barre des Cévennes, Luc, Malbouzon, Prunières, St Georges de Lévejac, St Martin de Boubaux et St Martin de Lansuscle) plus 4 classes « rattachées » à des RPI mais qui sont « traitées » comme des classes uniques lors du mouvement (Antrenas, Gabriac, Pont Ravagers et St Laurent de Muret).

Nombre total de vœux : 25 vœux.
Nombre de vœux par école : de 0 à 5.
2 affectations dont 1 sur poste vacant.

Ecoles à 2 classes :

23 écoles concernées (avec le RPI de Ste Croix V. F.), donc 23 postes d'adjoints).

Nombre total de vœux : 153 vœux.
Nombre de vœux par école : aucun vœu (St Frézal de Ventalon) à 18 vœux (Le Buisson).

Direction : 48 vœux pour 5 affectations.

Adjoint « élémentaire et/ou maternelle » : 8 postes (dont 2 vacants) et 43 vœux (moyenne : 5,38) pour 3 affectations sur les 2 postes vacants et sur 1 support libéré en cours de mouvement.

Adjoint « anglais » : 15 postes (dont 2 vacants) et 62 vœux (moyenne : 4,13) pour 4 affectations sur les 2 postes vacants et sur 2 supports libérés en cours de mouvement.

Ecoles à 3 classes :

13 écoles concernées.
Nombre total de vœux : 271 vœux.

Nombre de vœux par école : 4 vœux (St Etienne V. F.) à 44 vœux (Balsièges).

Direction : 13 postes (dont 2 vacants) et 46 vœux (moyenne : 3,54) pour 3 affectations sur les 2 postes vacants et sur 1 support libéré en cours de mouvement.

Adjoint « élémentaire et/ou maternelle » : 18 postes et 151 vœux (moyenne : 8,38) pour aucune affectation.

Adjoint « anglais » : 8 postes et 58 vœux (moyenne : 7,25) pour aucune affectation.

TR BD : 3 postes (dont 1 vacant) et 8 vœux pour 1 affectation sur le poste vacant.

TR ZIL : 4 postes et 8 vœux pour aucune affectation.

Ecoles à 4 classes :

16 écoles concernées (dont deux maternelles avec Mende Les Chênes et Mende Fontanilles - 3,5 classes).

Nombre total de vœux : 422 vœux.
Nombre de vœux par école : 4 vœux (Villefort) à 65 vœux (Chabrits).

Direction : 16 postes et 38 vœux (moyenne : 2,38) pour 1 affectation sur 1 support libéré en cours de mouvement.

Adjoint « élémentaire et/ou maternelle » : 32 postes (dont 2 vacants et 2 bloqués PES) et 252 vœux (moyenne : 7,88) pour 3 affectations sur les 2 postes vacants et sur 1 support libéré en cours de mouvement.

Adjoint « anglais » : 12 postes (dont 2 bloqués PES) et 101 vœux (moyenne : 8,41) pour aucune affectation.

TR BD : 8 postes (dont 1 vacant et 1 fléché « anglais ») et 18 vœux pour 3 affectations sur le poste vacant et sur 1 support libéré en cours de mouvement.

A noter qu'un autre support libéré en cours de mouvement est resté vacant (Le Bleynard).

TR ZIL : 5 postes (dont 1 vacant) et 15 vœux pour 1 affectation sur le poste vacant.

Ecoles à 5 classes :

9 écoles concernées (dont 2 maternelles - Florac et Langogne - et l'Ecole Annexe à Mende avec 5 supports IMF).

Nombre total de vœux : 377 vœux.
Nombre de vœux par école : 11 vœux (Langogne GS Maternelle) à 60 vœux (Le Monastier) ou 61 vœux (Barjac).

Direction : 9 postes (dont 1 vacant) et 25 vœux (moyenne 2,77) pour 3 affectations sur le poste vacant et sur 2 supports libérés en cours de mouvement.

Adjoint « élémentaire » : 16 postes (dont 1 bloqué PES) et 166 vœux (moyenne : 10,37) pour aucune affectation.

Adjoint « maternelle » : 8 postes (dont 1 bloqué PES) et 21 vœux (moyenne : 2,63) pour aucune affectation.

Adjoint « anglais » : 8 postes et 113 vœux (moyenne : 14,12) pour aucune affectation.

Adjoint IMF : 5 postes et 20 vœux (moyenne : 4) pour 1 affectation sur poste libéré en cours de mouvement.

Adjoint « spécialisé » : 1 poste et aucun vœu.

TR BD : 4 postes et 9 vœux pour 1 affectation.

TR ZIL : 4 postes et 25 vœux (moyenne : 6,25) pour aucune affectation.

Ecoles à 6 classes :

3 écoles concernées dont 2 Maternelles (Marvejols et St Chély d'Apcher).

Nombre total de vœux : 117 vœux.
Nombre de vœux par école : 30 vœux (St Chély d'Apcher Maternelle) à 48 vœux (Montrodât).

Direction : 3 postes (dont 1 vacant) 9 vœux (moyenne 3) pour 1 affectation sur le poste vacant.

Adjoint « élémentaire et/ou maternelle » : 4 postes et 25 vœux (moyenne : 6,25) pour aucune affectation.

Adjoint « maternelle » : 7 postes (dont 1 bloqué PES) et 42 vœux (moyenne : 6) pour aucune affectation.

Adjoint « anglais » : 1 poste et 13 vœux aucune affectation.



Analyse (suite ...)

Adjoint « occitan » : 2 postes et 9 vœux (moyenne : 4,5) pour 1 affectation.

Adjoint IMF : 1 poste et 0 vœu.

TR BD : 1 poste et 6 vœux pour aucune affectation.

TR ZIL : 2 postes et 13 vœux (moyenne : 6,50) pour aucune affectation.

Il convient donc de noter que sur ces 72 écoles de 1 à 6 classes, 1 355 vœux ont été formulés (soit 63,53% du total des vœux) pour 32 nouvelles affectations (15 sur des directions, 12 sur des postes d'adjoints (6 « élémentaire et/ou maternelle », 4 « anglais », 1 fléché « occitan », et 1 IMF) et 5 sur des supports de remplaçants (4 TR BD et 1 TR ZIL).

Rappel : Il y avait eu 980 vœux pour 23 nouvelles affectations en 2014.

Ecoles à 7 classes et plus :

Sur les 8 écoles à 7 classes et plus concernées, 392 vœux ont été formulés (soit 21,59% des vœux pris en compte) pour 5 nouvelles affectations : aucune sur les 8 directions, 2 sur les 64 postes d'adjoints (1 sur les 32 postes « élémentaire/et/ou maternelle », 0 sur les 6 « maternelle », 0 sur les 15 fléchés « anglais », 0 sur celui fléché « allemand », 1 sur les 8 fléchés « occitan », et 0 sur les 2 IMF) et 3 sur les 9 supports de remplaçants (2 sur les 4 postes de TR BD et 1 sur les 5 supports de TR ZIL).

Il y a eu 23 vœux et 2 affectations sur les 12 classes uniques.

Il y a eu 181 vœux pour 13 affectations sur les 72 directions d'écoles à 2 classes et plus.

Il y a eu 9 vœux seulement pour 1 affectation sur les 16 postes « adjoint spécialisé » (hors établissements spécialisés).

Il y a eu 24 vœux pour 1 affectation sur les 10 postes « adjoint IMF ».

Il y a eu 98 vœux pour 2 affectations sur les 22 postes de TR ZIL.

Il y a eu 47 vœux pour 7 affectations sur les 20 postes de TR BD.

L'essentiel des vœux a donc été fait sur les postes d'adjoints « classiques » (élémentaire et/ou maternelle, LVE et occitan).

Il y a eu 1 374 vœux sur les 200,5 postes d'adjoints (hors IMF et spéciali-

sés), soit une moyenne de 6,85 par poste.

Les sites les plus demandés sont les écoles de 3 à 5 classes (voir détail ci-dessous).

Ecoles de 1 et 2 classes :

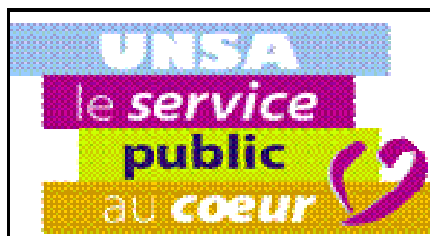
35 sites / 58 postes / 176 vœux soit 9,58% des vœux pris en compte (*).

Ecoles de 3 à 5 classes :

38 sites / 168 postes (hors postes spécialisés) / 1 081 vœux soit 59,56% des vœux pris en compte (*).

Ecoles de 6 classes et plus :

11 sites / 102 postes (hors postes spécialisés) / 499 vœux (27,49% des vœux pris en compte (*).



Conclusion « provisoire »

Les écoles proches des axes routiers sont celles dont les postes d'adjoints sont les plus demandés :

○ A75 -> Aumont Aubrac (5 classes / 59 vœux - 0 affectation), Chirac (4 classes / 49 vœux - 0 affectation sauf PES), Le Monastier (5 classes / 60 vœux - 0 affectation), St Germain du Teil (3 classes / 39 vœux - 0 affectation), Banassac (5 classes / 38 vœux - 0 affectation), La Canourgue (7 classes / 39 vœux - 0 affectation);

○ RN 88 / Vallée du Lot -> Badaroux (5 classes / 54 vœux - 0 affectation), Balsièges (3 classes / 44 vœux - 1 affectation), Barjac (5 classes / 61 vœux - 0 affectation), Chanac (9 classes / 75 vœux - 0 affectation sauf PES) ...

Les localités proches de Mende (et « hors RN 88 ») restent aussi très attractives : Chastel Nouvel (4 classes / 41 vœux - 1 affectation), Chabrits (4 classes / 65 vœux - 1 affectation), Lanuéjols (3 classes / 25 vœux - 0 affectation), St Bauzile (5 classes / 51 vœux - 1 affectation) et St Etienne du Valdonnez (4 classes / 45 vœux - 1 affectation).

A noter que des agglomérations comme Florac (Elémentaire - 9 classes et 28 vœux / Maternelle - 5 classes et 19 vœux), Langogne (Elémentaire - 9 classes et 23 vœux / Maternelle - 5 classes et 11 vœux) ou St Chély d'Apcher (Elémentaire - 10 classes et 34 vœux / Maternelle - 6 classes et 30 vœux) restent peu attractives.

(*) Le total de 2 092 vœux correspond au nombre global de vœux « recensés » sur le document de travail. Il se décompose de la façon suivante : 277 vœux « zones » non pris en compte pour l'analyse + 1 815 vœux pris en compte pour l'analyse (postes de « direction », « d'adjoint » - tous types confondus - EMALA, RASSED, ASH, IEN et DSDEN).

Tout sur le mouvement 2014 !

La section départementale du SE-UNSA a réalisé une analyse détaillée de la 1ère phase du mouvement 2014, où le nombre de vœux et le barème de la (des) personne(s) affectée(s) sont précisés pour chaque poste.

(ATTENTION ! les numéros de postes indiqués sont ceux de l'année dernière) :

► Albaret Ste Marie
49- Direction : 3 vœux / Titulaire reste 110 TR BD (**poste vacant**) : 4 vœux / **Barème : 20,994**
160 - Adj (2 postes) : 9 vœux / 2 Titulaires restent
210 - Adj (Anglais (**poste bloqué PES**)) : 4 vœux / **PES affectée**

Si ce document vous intéresse, contactez-nous au 04.66.65.18.93 !



Circulaire du Mouvement

1^{ER} DEGRÉ



Nous vous conseillons vivement de lire **TRES ATTENTIVEMENT** la circulaire du mouvement intra-départemental 2015, disponible sur le site de l'Inspection Académique à l'adresse suivante :

<http://www.ac-montpellier.fr/ia48/>

Si vous n'avez jamais utilisé I-Prof ou si vous n'avez jamais participé au mouvement dans notre département (Collèges ayant obtenu la **Lozère** lors des dernières permutations), nous vous conseillons aussi d'essayer de vous connecter afin de vérifier que vos codes sont « valides » ...

Participation au Mouvement :

(page 7)

A lire absolument !

Seule la 1ère phase sera informatisée !

Phase d'ajustement : (page 34)

ATTENTION ! Il n'y aura ni publication d'une liste de postes ni de fiche de vœux ! Les personnes sans poste seront « sollicitées » par l'Administration (nous contacter pour plus d'informations).

Vœux (pages 8 à 11) :

Nombre de vœux : 30

ATTENTION ! Au moins un vœu zone obligatoire pour les enseignants à Titre Provisoire

A défaut, une affectation d'office sera prononcée sur tout poste du département resté vacant.

Vœu zone -> voir 2.1 page 11

Zones -> pages 18 à 20

Accusé de réception ...

A ne renvoyer

qu'en cas « d'anomalie »

(voir paragraphe 5 page 8 et paragraphe 1.2 page 9)

Le barème : (pages 27 à 31)

> Principaux éléments -> Ancienneté Générale de Service et enfants de moins de 20 ans :

Les modalités sont sensiblement les mêmes que l'année dernière (voir encadré ci-contre).

> Bonification de 800 points :

La bonification est passée de 1 000 à 800 points mais les conditions restent les mêmes que ces dernières années.

La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au mercredi 20 mai 2015 (voir pages 8 et 9 de la circulaire, ainsi que l'annexe IV-1 -> pages 12 à 16).

ATTENTION ! La preuve de dépôt à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) n'est plus recevable ! (Lire aussi encadré ci-contre !).

Les postes :

- Postes attribués au barème (pages 21 et 22) : ils sont classés en deux catégories :

- les postes ne justifiant pas d'un prérequis (paragraphe 1.1 -> pages 21 et 22). Il s'agit des postes d'adjoints « classiques », de remplaçants, de décharges de directions, Les postes d'adjoints à l'Ecole Annexe, les postes de Directions d'écoles (maternelles, élémentaires, primaires) peuvent être demandés par tous mais seront attribués à Titre Provisoire si les personnes ne sont pas titulaires de la « spécialité » requise.

- les postes justifiant d'un prérequis (paragraphe 1.2 -> pages 22 et 23). Il s'agit des classes et postes spécialisés en ASH, des postes des cursus bilingues Français/Occitan, des postes fléchés en langue, de la direction de l'école Annexe.

- Postes attribués « hors barème » (pages 23 et 24) : Il s'agit

du poste de Direction du Groupe Scolaire Élémentaire Jean Bonijol à Mende, de certaines classes et postes spécialisés en ASH (CLIS TED, Poste Maison d'Arrêt, référents, poste MDPH, poste UPE2A, EMALA, poste PNC, Service Educatif / EDD et les postes de Conseillers Pédagogiques).

Si ces postes vous intéressent, lisez attentivement le paragraphe 2.9 page 24 (la procédure nécessite en effet de renseigner une fiche de candidature et de saisir le vœu sur SIAM) !

En bref - En bref **Les éléments** **du barème**

> Ancienneté Générale de Service (AGS) au 31 août 2015) :

1 point par an
1/12 point par mois
1/360 point par jour

> Enfant(s) de moins de 20 ans et enfant à naître :

La situation des enfants est prise en compte jusqu'au 31 août 2015.

Pour les enfants à naître, seuls seront pris en compte ceux à naître avant le 1er septembre 2015, sous réserve de l'envoi des pièces justificatives (*) **avant le mercredi 20 mai**.

Les majorations pour enfant sont accordées à chacun des ayants droit.

(*) : certificat de déclaration de grossesse et déclaration commune d'impôt sur le revenu, pour les familles recomposées).

> Bonification personnes handicapées :

800 points pour les personnes remplissant l'une des conditions rappelées page 12 de la circulaire.

ATTENTION ! Un agent qui a constitué un dossier dans le cadre de la phase interdépartementale doit le constituer à nouveau au titre de la phase départementale !

> Bonification pour les Personnels exerçant des fonctions particulières :

Sont considérées comme fonctions particulières les fonctions de Directeur, de Maître Formateur et de titulaire d'un poste spécialisé. Cette bonification de 1 point par année d'exercice est limitée à 5 points maximum pour les Directeurs, « faisant fonction » ou poste spécialisé.



Conditions de nomination :

Pour connaître les conditions d'affectation (Titre Définitif, Titre Provisoire) sur les différents types de postes, lire attentivement les pages 21 à 24.

Temps partiel (page 10) : de plus en plus de contraintes !

(Extrait circulaire) « Pour les participants ayant sollicité un temps partiel : les autorisations de travail à temps partiel sont subordonnées aux nécessités de fonctionnement et de continuité du service public.

L'exercice des fonctions énumérées ci-dessous est difficilement compatible avec une autorisation de travail à temps partiel.

Toute demande de temps partiel sur ce type de fonction sera donc étudiée au cas par cas, après avis motivé de l'IEN de la circonscription concernée.

Le bénéficiaire du temps partiel de droit ou sur autorisation dans ces différents cas, pourra être subordonné, dans l'intérêt du service, à l'affectation de l'enseignant dans d'autres fonctions d'enseignement (notamment une réaffectation à titre provisoire sur un poste d'adjoint) :

- adjoint en langue;
- fonctions spécialisées;
- fonctions à encadrement pédagogique (Conseiller Pédagogique et Maître Formateur);
- enseignant référent;
- fonction « plus de maître que de classes »;
- fonction de directeur d'école;
- fonction de titulaire remplaçant (ZIL et brigade). »

Vœux zones :

Le département est découpé en 5 zones (voir annexe IV-3).

Vœux communes :

Il y a 6 communes pouvant faire l'objet d'un vœu :

Florac, Langogne, Marvejols, Mende, St Chély d'Apcher, Ste Croix Vallée Française.



Calendrier

► **Du lundi 11 Mai au jeudi 21 mai (à midi) :** ouverture du serveur pour la saisie des vœux

► **Mercredi 20 mai 2015 :**
Date limite de dépôt des dossiers au titre du handicap à la DRHE de la DSDEN

► **Vendredi 22 mai 2015 :**
Diffusion des accusés de réception dans les boîtes I-Prof

► **Mercredi 3 juin 2015 à midi :**
Date limite de demande de correction du barème (voir paragraphe 5 -> page 8)

► **Vendredi 19 Juin 2015 :**
CAPD du mouvement

► **Lundi 22 juin 2015 :**
Communication des résultats par l'Administration via I-Prof

► **Jeudi 2 juillet 2015 (sous réserve de confirmation) :**
CAPD « phase d'ajustements »

► **Fin août / début septembre :**
Derniers ajustements de rentrée

**Si vous avez des questions, ...
Si vous avez besoin d'un conseil, d'un renseignement, ...
n'hésitez pas, appelez le :
04.66.65.18.93 ou le
06.89.78.81.96 !**



Une bonification de 0,5 point par mois entier d'intérim durant l'année scolaire 2014/2015 est accordée à toute personne « ayant fait » fonction de Directeur.

ATTENTION ! Une priorité absolue est donnée à l'enseignant chargé d'assurer l'intérim de direction à Titre Provisoire l'année d'avant (voir conditions page 21).

► **Mesure de carte scolaire :**

500 points pour les personnes touchées sous réserve de certaines conditions (voir pages 29 et 30 de la circulaire).

Une priorité absolue est accordée pour **tout poste de même nature exprimé en 1er ou dernier vœu.**

Les 500 points sont accordés sur tout poste de même nature dans la commune puis dans la zone concernée.

ATTENTION ! Lire attentivement le paragraphe « définition du dernier arrivé » page 29 !

► **Bonification réintégration « congé parental » :**

Priorité absolue sur l'ancien poste ou 100 points pour réintégration après un congé parental.

IMPORTANT ! Voir les conditions page 30 de la circulaire.

► **Bonification pour affectation REP+ et quartiers urbains particulièrement difficiles :**

Cette bonification varie en fonction de la durée d'exercice (voir paragraphe 3.2 -> page 28).

► **Bonification au titre des postes les moins attractifs :**

Cette bonification ne sera pas appliquée en **Lozère** pour le Mouvement 2015, la liste des postes susceptibles d'y ouvrir droit ne comportant aucune école. Mais l'année prochaine ... ?